

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU VAR

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 11 AVRIL 2023 À 14h00

Date de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de délégués syndicaux en exercice: 15

Présents: 10 Pouvoirs: 1

Absents excusés: 10

Nombre des voix du S.M.B.V.G: 21

MEMBRES	VOIX
Métropole Toulon Provence Méditerranée	7
Communauté de communes Vallée du Gapeau	5
Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures	4
Communauté de communes Cœur du var	3
Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume	1
Communauté d'agglomération Provence Verte	1
Total	21

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à quatorze heures, les délégués désignés par les E.P.C.I. membres, se sont réunis salle André Malraux à Pierrefeu du Var, sur convocation qui leur a été adressée le quatre avril deux mille vingt-trois par le Président du Syndicat Mixte.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Messieurs Patrick MARTINELLI – CCMPM
Philippe LAURERI – CCVG
Christian DAVID – CCCV
Jean-Martin GUISIANO – CAPV
Michel ARMANDI – CCMPM
Pierre HENRY – CCVG
Jean-Claude ALBERIGO – CCMPM
Jean-Pierre ROUX – CCCV
Yves REYNARD – CASSB
Fabrice WERBER – Métropole TPM
Thierry DUPONT – CCVG
Jean-Louis BOYER – CCCV

Pouvoirs: Jérémie FABRE - CCVG

Absents excusés:

Isabelle MONFORT - Métropole TPM
Michel NOIROT - CCVG
Fernand BRUN - CCCV
Jean SANTONI - CCCV
Jean-Bernard KISTON - CCMPM
Cécile GALLAY - CCMPM
Delphine BARRIAU - CCMPM
Pierre GOYET - Métropole TPM
Eric GIRARDO - Métropole TPM
Jacques BRUNO - Métropole TPM

SECRETAIRE DE SEANCE: Monsieur Philippe LAURERI

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Recu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



N°18-2023: VOTE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES AU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES ET RISQUE INONDATION - SECTION DE FONCTIONNEMENT - ANNEE 2023

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997;

Vu l'article 27 de l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005;

Vu l'instruction budgétaire et comptable;

Vu le règlement des AE/CP approuvé par le C.S. du 30 mars 2016 et modifié le 9 mars 2017;

Le PAPI et le SAGE ont permis la mise en œuvre d'une action de sensibilisation des scolaires au fonctionnement des milieux aquatiques et au risque d'inondation. Cette action (FA1-3) et (D5-10), menée en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et l'Inspection Académique du Var, concerne l'ensemble des établissements scolaires (à partir du CM1) du bassin versant du Gapeau, soit 2 lycées, 5 collèges, 22 écoles primaires.

L'action est aidée par le FPRNM à hauteur de 14 400 € / an et par l'Agence de l'eau RMC à hauteur de 24 000 € / an jusqu'en 2026.

Monsieur le Président rappelle qu'à l'occasion du vote du BP pour 2023, il a été prévu de poursuivre le financement de cette action dans le cadre d'une AE/CP. L'estimation de cette action est détaillée ci-dessous :

Z	MONTANT DE L'A.E. EN € T.T.C. (estimation)	MONTANT DES C.P.					
OPÉRATION AE/CP		CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	
Sensibilisat ion des écoles	230 686 €	30 686 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID: 083-200046795-20230411-DELIB_182023-DE

LE COMITÉ SYNDICAL, Après avoir délibéré, A L'UNANIMITE : 14 voix POUR

ADOPTE l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement comme suit :

Z	MONTANT DE L'A.E. EN € T.T.C. (estimation)	MONTANT DES C.P.					
OPÉRATION AE/CP		CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	
Sensibilisat ion des écoles	230 686 €	30 686 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	

AUTORISE le Président à engager toute procédure et à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette AE/CP.

Fait à PIERREFEU-DU-VAR et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus Pour extrait conforme,

LE PRÉSIDENT

DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU
Patrick MARTINELLI



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID: 083-200046795-20230411-DELIB_182023-DE

